



# Conférence internationale

## Femmes et pouvoir local

26 - 27 Septembre 2017

Sheraton, Tunis

Le Chapitre VII de la constitution Tunisienne du 27 janvier 2014, consacré au pouvoir local, dessine les contours d'une nouvelle organisation décentralisée du territoire et des pouvoirs. Les municipalités, régions et districts y sont définis comme des collectivités locales jouissant de la personnalité juridique et de l'autonomie financière et administrative. Ces collectivités sont gérées par des Conseils élus au suffrage universel direct, et disposent de compétences propres, de compétences partagées avec l'autorité centrale et de compétences transférées par cette dernière.

En ce qui concerne la prise en considération du rôle des femmes, la nouvelle Constitution annonce des changements notables. D'après l'article 34, « l'Etat veille à garantir la représentativité des femmes dans les assemblées élues », ainsi qu'à protéger leurs droits et à les renforcer, à garantir l'égalité entre hommes et femmes et à renforcer la parité (article 46). Les collectivités locales doivent adopter les « mécanismes de la démocratie participative et les principes de la gouvernance ouverte afin de garantir la plus large participation des citoyens et de la société civile à la préparation de projets de développement et d'aménagement du territoire et le suivi de leur exécution. (Article 139)

La mise en place des principes énoncés par la constitution nécessitent une réforme du cadre législatif et institutionnel ainsi qu'un suivi garantissant la mise en application effective d'une participation équitable femmes-hommes. A cet égard l'expertise des 47 états membres du Conseil de l'Europe et de son Congrès des pouvoirs locaux et régionaux pourrait enrichir les débats et apporter de nouvelles pistes de réflexion.

Dans ce contexte, la Conférence internationale « Femmes et pouvoir local » sera une opportunité pour discuter de la participation des femmes au pouvoir local. Elle va encourager l'échange des points de vue et d'expériences notamment concernant les cadres juridiques nationaux et internationaux, les défis de mise en place des garanties législatives et le rôle des différents acteurs dans le renforcement de la participation des femmes au pouvoir local

**Organisateurs :** Ministère de la femme, de la famille et de l'enfance, Ministère des affaires locales et de l'environnement et Conseil de l'Europe

**Participants :** responsables gouvernementaux et institutions publiques, collectivités locales, parlementaires, experts nationaux et internationaux, représentants de missions diplomatiques et d'organisations internationales, organisations de la société civile et secteur académique

# Programme

PREMIER JOUR – Mardi 26 septembre

8h30 – 9h00 Accueil et enregistrement des participants

9:00 – 10:00 Séance officielle d'ouverture

Allocutions de bienvenue

Madame Neziha Labidi, Ministre de la femme, de la famille et de l'enfance

Monsieur Riadh Mouakhar, Ministre des affaires locales et de l'environnement

Monsieur William Massolin, Chef du bureau du Conseil de l'Europe en Tunisie

Madame Gudrun Mosler Törnström, Présidente du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

Aperçu général de la participation des femmes au pouvoir local en Tunisie et normes socio-culturelles l'impactant

Madame Jinen Limem, Universitaire, Faculté des sciences juridiques politiques et sociales de Tunis

10:15 – 12:30 Participation des femmes au pouvoir local : Cadre juridique national et international

Sous la présidence de : Monsieur Sleheddine Ben Fredj, Sociologue, Faculté des sciences humaines et sociales de Tunis

## Législation et participation des femmes

### 1. Normes du Conseil de l'Europe

*Madame Inger LINGE, Membre du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, Porte-parole thématique sur l'égalité des genres*

10h30 – 11h00 Pause-café

### 2. Cadres législatifs nationaux et participation des femmes: exemples de pays

- Constitution, Projet du Code des collectivités locales et Loi électorale : Tunisie

*Monsieur Lotfi Tarchouna, Doyen, Faculté de droit de Sousse*

- Exemple de pays

*Madame Lenita Freidenvall, Directrice adjointe de la Division de l'égalité des genres, Professeure agrégée*

12h00– 12h30 Questions et débats

12h30– 14h00 Déjeuner

14:00 – 16:00	Participation des femmes au pouvoir local : défis de la mise en place des garanties législatives et bonne pratiques
---------------	---

*Sous la présidence de: Monsieur Mondher Bousnina, Chef de cabinet, Ministère de la relation avec les instances constitutionnelles, la société civile et des droits de l'Homme*

I. Défis de la mise en place des garanties législatives de la participation des femmes au pouvoir local

1. Femmes élues : accès et exercice du pouvoir local

*Madame Bisma Soudani, Présidente, Ligue des électrices tunisiennes (LET)*

2. Femmes fonctionnaires : accès aux postes de responsabilité

*Madame Héla Skhiri, Chargée de programme national, ONU Femmes Maghreb*

3. Femmes, citoyenneté et pouvoir local

*Madame Salwa Kennou, Présidente, Association des femmes tunisiennes pour la recherche et le développement (AFTURD)*

II. Bonnes pratiques : Exemples de pays

1. Défis de la mise en place de législation intégrant égalité et équité du genre

*Madame Genevieve Couraud, ancienne Conseillère d'arrondissements à Marseille et Présidente de l'Observatoire des droits des femmes et de l'égalité des chances des Bouches-du-Rhône, Présidente de l'Association l'Assemblée des femmes.*

2. Pays-Bas

*Madame Zehra Sariaslan, Conseillère politique, Institut pour l'égalité de genre et l'histoire des femmes (Institute of Gender Equality and Women History (Astria)), Membre du Conseil municipal de Harderwijk, Pays-Bas*

3. France

*Monsieur Romain Sabatier, Expert en égalité de genre, Ancien Secrétaire général du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, France*

15h30 – 16h00 Questions et débats

16h00 Cocktail

## DEUXIEME JOUR – Mercredi 27 septembre

8h30 – 9h00 Accueil et enregistrement des participants

9h00 – 12h30 Renforcement de la participation des femmes au pouvoir local: rôle des différents acteurs

Sous la présidence de : Madame Salwa Hamrouni, Universitaire, Faculté des sciences juridiques politiques et sociales de Tunis

### I. Rôle des acteurs gouvernementaux

#### 1. Ministère de la femme, de la famille et de l'enfance

Madame Imen Houïmel, Directrice générale de la femme et de la famille, Ministère de la femme, de la famille et de l'enfance

#### 2. Ministère des affaires locales et de l'environnement

Monsieur Mokhtar Hammami, Directeur général, Ministère des affaires locales et de l'environnement

10h00 – 10h30 Questions et débats

10h30 – 10h45 Pause-café

### II. Rôle des acteurs non-gouvernementaux

#### 1. Rôle de la société civile

Madame Anne-Laure Joedicke, Coordinatrice de la région méditerranéenne, Association européenne pour la démocratie locale (ALDA)

Rôle de la société civile: femmes et hommes égaux dans les pouvoirs locaux:

Monsieur Moncef Ben Slimane, Président, Lam EchamI

#### 2. Rôle des Médias : représentation des femmes au pouvoir dans les médias

Madame Janneke Van Heugten, experte, Propriétaire et fondatrice de Mediaplatform VIDM, Pays-bas

Représentant - Haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle (HAICA)

12h00 – 12h30 Questions et débats

12h30 – 13h00 Session de clôture

13H00 Déjeuner